

République Française
Département : HERAULT
Arrondissement : Béziers
Pezenes Les Mines - Commune

Séance du lundi 24 août 2026

Délibération N° DE_041_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 17/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre août deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Stéphane CLERC, Gwenaël COTARD, Renée MANIBAL, Chantal DURAND, Claude JEANJEAN, Isabelle LECOMTE, Mélanie MILLET, Maxime MASATS, Thomas MARTIN

Représentés : Lionel BLANC représenté par Alain BOZON

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Adoption du procès verbal

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux nouvelles dispositions qui encadrent le déroulement du conseil municipal, il convient d'approuver le procès-verbal du précédent conseil.

Les procès-verbaux sont présentés en annexe 1.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'approbation du procès-verbal.

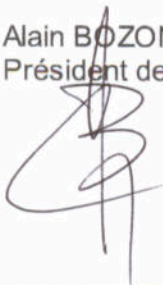
LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire.

Approuve le procès-verbal

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON
Président de séance



Chantal DURAND
Secrétaire de séance

DE_041_2026

République Française
Département : HERAULT
Arrondissement : Béziers
Pezenes Les Mines - Commune

Séance du lundi 24 août 2026

Délibération N° DE_042_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 17/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre août deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Stéphane CLERC, Gwenaël COTARD, Renée MANIBAL, Chantal DURAND, Claude JEANJEAN, Isabelle LECOMTE, Mélanie MILLET, Maxime MASATS, Thomas MARTIN

Représentés : Lionel BLANC représenté par Alain BOZON

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Modification du tableau des effectifs
--

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite au départ en retraite d'un agent et du souhait de pérenniser les deux agents techniques, Monsieur le Maire propose au conseil de :

- Supprimer le poste d'adjoint technique principal 2e classe à temps non-complet (22,5/35e)
- Supprimer le poste d'adjoint technique à temps non-complet (20/35e)
- Créer un poste d'adjoint technique principal 1e classe à temps non-complet (32/35e)
- Créer un poste d'adjoint technique principal 1e classe à temps non-complet (12/35e)

Monsieur le Maire précise que, les crédits libérés par le départ en retraite permettent de financer totalement cette augmentation du temps de travail et d'augmenter le taux horaire des intéressés.

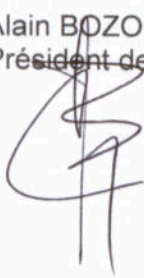
LE CONSEIL MUNICIPAL

Où à l'exposé de Monsieur le Maire,

Approuve les modifications citées en supra.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON
Président de séance



Chantal DURAND
Secrétaire de séance

République Française
Département : HERAULT
Arrondissement : Béziers
Pezenes Les Mines - Commune

Séance du lundi 24 août 2026

Délibération N° DE_043_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 17/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre août deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Stéphane CLERC, Gwenaël COTARD, Renée MANIBAL, Chantal DURAND, Claude JEANJEAN, Isabelle LECOMTE, Mélanie MILLET, Maxime MASATS, Thomas MARTIN

Représentés : Lionel BLANC représenté par Alain BOZON

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Acquisition de la parcelle A198

Monsieur le Maire expose que la commune a pour projet l'installation d'une bâche souple afin d'équiper le hameau du Mas Bousquet, aujourd'hui dépourvu de moyen de défense contre l'incendie. La commune a par ailleurs déposé une demande de financement au titre du fonds vert et auprès du conseil départemental sans réponse à ce jour.

Après consultation du Service Département d'Incendie et de Secours, la parcelle A198 d'une contenance de 990 m2, propriété des consorts CALAS convient parfaitement car elle permet aux services de couvrir l'ensemble du hameau.

Les propriétaires consentent à donner la dite parcelle pour le projet de défense incendie.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de recevoir don de la parcelle à des fins de défense contre l'incendie.

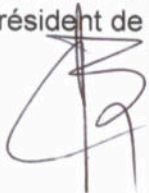
LE CONSEIL MUNICIPAL

Où à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à recevoir le don de la parcelle concernée.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON
Président de séance



Chantal DURAND
Secrétaire de séance

DE_043_2026

République Française
Département : HERAULT
Arrondissement : Béziers
Pezenes Les Mines - Commune

Séance du lundi 24 août 2026

Délibération N° DE_044_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	0
Date de la convocation : 17/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
0	0	0
Résultat du vote : non soumis au vote		

Le vingt-quatre août deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Stéphane CLERC, Gwenaél COTARD, Renée MANIBAL, Chantal DURAND, Claude JEANJEAN, Isabelle LECOMTE, Mélanie MILLET, Maxime MASATS, Thomas MARTIN

Représentés : Lionel BLANC représenté par Alain BOZON

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Porter à connaissance - Règlement du cimetière

Monsieur le Maire rappelle que la commune est dotée de trois cimetières. L'absence de règlement de cimetière fragilise le pouvoir juridique de la commune car aucun texte local ne fixe les conditions générales d'utilisation. Seules quelques jurisprudences viennent les encadrer certains aspects.

Eu égard aux travaux à venir à la chapelle d'Ourgas et les nombreuses places disponibles au cimetière de la Braunhe, il apparait pertinent d'adopter un règlement plus précis notamment quant aux immeubles et leur entretien.

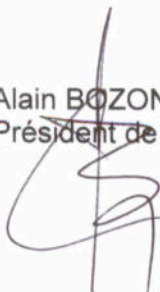
Bien que relevant du seul pouvoir du Maire, l'avis consultatif des membres du conseil municipal est sollicité sur le projet de règlement communiqué en annexe 2.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire.

Prend connaissance du projet.

Alain BOZON
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Chantal DURAND
Secrétaire de séance

DE_044_2026

République Française
Département : HERAULT
Arrondissement : Béziers
Pezenes Les Mines - Commune

Séance du lundi 24 août 2026

Délibération N° DE_045_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 17/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
0	0	0
Résultat du vote : ajournée		

Le vingt-quatre août deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Stéphane CLERC, Gwenaél COTARD, Renée MANIBAL, Chantal DURAND, Claude JEANJEAN, Isabelle LECOMTE, Mélanie MILLET, Maxime MASATS, Thomas MARTIN

Représentés : Lionel BLANC représenté par Alain BOZON

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat 2025 - 31500

Monsieur le Maire rappelle que suite à la clôture des comptes 2025 du budget « Commune », le compte financier unique détermine les résultats comme suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-95 069,18	79 472,74	-15 596,44
Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	49 474,25	358 224,34	407 698,59
Excédent /déficit	G + H	-45 594,93	437 697,08	392 102,15
Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	1 615,65	0,00	1 615,65
Excédent /déficit	G + H + I	-43 979,28	437 697,08	393 717,80

Au vue de ces résultats, pour la section de fonctionnement, Monsieur le Maire propose d'affecter les 393.717,80 € du résultat en R002 et d'affecter les 43.979,28 € restant au compte 1068 afin d'absorber le déficit de la section d'investissement.

La section d'investissement reprendra le déficit tel quel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à affecter le résultat comme énoncé en supra.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON
Président de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'AB', written over a vertical line.

Chantal DURAND
Secrétaire de séance

République Française
Département : HERAULT
Arrondissement : Béziers
Pezenes Les Mines - Commune

Séance du lundi 24 août 2026

Délibération N° DE_046_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 17/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre août deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Stéphane CLERC, Gwenaél COTARD, Renée MANIBAL, Chantal DURAND, Claude JEANJEAN, Isabelle LECOMTE, Mélanie MILLET, Maxime MASATS, Thomas MARTIN

Représentés : Lionel BLANC représenté par Alain BOZON

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Constitution de la commission - voies communales et chemin ruraux
--

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée auprès d'Hérault Ingénierie afin de recenser les voies communales et chemins ruraux afin d'améliorer la connaissance en la matière et envisager les suites à donner.

Afin de pouvoir étudier au mieux les chemins concernés relevés par Hérault Ingénierie, Monsieur le Maire propose la constitution d'une commission composée de 8 membres. Ces derniers sont proposés sur la base de leur connaissance en la matière afin d'aider les élus à mieux appréhender les enjeux de chaque voie.

La première réunion est prévue courant septembre. Une première proposition sera formulée au conseil municipal après vérification de la faisabilité par Hérault Ingénierie.

Monsieur le Maire propose la composition suivante:

Alain BOZON, Lionel BLANC, Thomas MARTIN, Alain BOUSQUET, Michel LAURENS, Jean-Luc CATALA, Jacques ARBOUY, Raymond BARTHES.

N'ayant pas de pouvoir décisionnel, il n'est pas prévu d'instaurer pouvoir et quorum.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire.

Approuve la constitution de la commission composée de 9 membres : Alain BOZON, Lionel BLANC, Thomas MARTIN, Claude JEANJEAN, Alain BOUSQUET, Michel LAURENS, Jean-Luc CATALA, Jacques ARBOUY, Raymond BARTHES.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON
Président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AB', written over a vertical line.

Chantal DURAND
Secrétaire de séance